

CUSTOM SOLUTIONS SA

**Société anonyme au capital de 5 206 297 €
Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset-Peynier
13790 ROUSSET
RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776**

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 novembre 2017

AUGMENTATION DE CAPITAL - APPORT EN NATURE DE TITRES

Le Conseil d'administration du 5 octobre 2017 a décidé de soumettre à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CUSTOM SOLUTIONS (« **la Société** ») du 17 novembre 2017, un projet de résolutions aux fins d'approbation d'un apport en nature de titres et d'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles aux fins de rémunération de cet apport.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant, de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration ;
- Approbation des apports en nature de titres de la société Advisers par la société Groupe Frajer au profit de la Société et de l'évaluation qui en a été faite ;
- Augmentation de capital et attribution des actions créées par la Société à l'Apporteur susvisé proportionnellement à son apport ;
- Modification corrélative des statuts;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

1. Description de la marche des affaires

- a) de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016, les chiffres de l'exercice clos au 30 septembre 2017 n'ayant pas été communiqués à ce jour**

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 (période du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016) s'est établi à 10.82M€, en baisse de 14.4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par l'arrêt des flux d'un client majeur, perdu en 2015.

La société continue d'être impactée par la baisse des flux des marchés historiques (essentiellement l'électronique grand public).

Evolution du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève pour l'exercice clos le 30 septembre 2016 à 47K€ contre 176K€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 73%. Compte tenu de la forte baisse de chiffre d'affaires, l'entreprise a procédé à des licenciements économiques en début d'exercice, permettant de réduire la voilure et de limiter ainsi l'impact sur le résultat d'exploitation.

La transformation digitale de la société continue de peser sur les résultats. Ces investissements en temps homme ne sont en effet pas immobilisés en « production immobilisée ».

Evolution du résultat financier

Le résultat financier s'élève à 937 K€ contre 1258K€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 25.5%. La diminution des produits de participation explique notamment cette baisse (605K€ pour 1 483K€ en N-1).

Le rebond des marchés financiers, notamment au S2, a également permis des reprises de provisions sur les moins-values latentes enregistrées lors de l'exercice précédent.

Evolution du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est impacté par le coût des licenciements économiques, mais surtout par l'impact de la dépréciation de 1M€ du mali technique inscrit au bilan. En effet, le résultat du test de dépréciation effectué, compte tenu d'un business plan en baisse, a conduit à constituer une provision pour dépréciation de 1 M € sur ce mali.

On rappellera que le résultat exceptionnel 2015 était fortement impacté par le produit de cession de l'activité logistique.

Suite à une erreur commise par les établissements financiers lors de la valorisation du portefeuille de valeurs mobilières au 30 septembre 2015, il est apparu une insuffisance de provision pour dépréciation qui aurait dû être comptabilisée au 30 septembre 2015. De ce fait, une provision pour dépréciation complémentaire a été enregistrée au 30 septembre 2016 pour un montant net d'impôt de 147 133 € isolé sur une ligne spécifique du compte de résultat intitulée « correction d'erreur ».

Evolution du résultat net

Le résultat net s'élève à 268K€ contre 1 758K€ pour l'exercice précédent.

Evolution de l'actif immobilisé

L'actif immobilisé net est relativement stable, passant de 16.4M€ à 16.6M€.

A noter dans les variations significatives la dépréciation de 1M€ en autres immobilisations incorporelles sur le mali technique. Egalement un poste « autres participations » en hausse, suite à l'augmentation des participations dans les filiales SGP, Incentive Office et Q3.

Le poste « autres titres immobilisés » est lui aussi en hausse suite à des rachats d'actions propres dans le cadre du Programme de Rachat d'Actions, phase préparatoire au rachat de l'entreprise Advertise Me dont une partie était payable en actions Custom Solutions.

Situation de l'endettement et de la trésorerie

Au 30 septembre 2016, la trésorerie nette de dettes financières s'établit à 17.6M€ contre 17.4M€ l'année précédente.

La trésorerie nette d'activité (trésorerie propre, non retraitée des prêts longs ou moyens termes) est quant à elle en légère baisse, passant de 10.4M€ en 2015 à 10.1M€ en 2016.

La trésorerie de la Société comprend la trésorerie issue des appels de fonds qu'elle adresse à ses clients dans le cadre de la gestion de leurs opérations promotionnelle aux fins de rembourser les consommateurs.

Un prêt de 1.1M€ a été souscrit en octobre 2015 afin de financer l'acquisition d'Incentive Office, amortissable sur 36 mois. Le prêt de 3M€, souscrit en 2014 pour le financement de SGP, sur 29 mois, est arrivé à terme. L'endettement de la société reste donc modéré et maîtrisé.

La prise de participation de Bilendi est toujours financée par du court terme pour 3.7M€, renouvelable mensuellement.

b) Du Groupe au cours du semestre clos le 30 mars 2017 période du 1er octobre 2016 au 31 mars 2017), les chiffres de l'exercice clos au 30 septembre 2017 n'ayant pas été communiqués à ce jour

<i>En milliers d'euros</i>	S1 2017	S1 2016	Variation 2017/2016
Chiffre d'affaires	11 380	8 631	+31.8%
Résultat d'exploitation	841	506	+66.2%
<i>En % du CA</i>	7.4%	5.9%	
Résultat financier	553	-118	+567.9%

En % du CA	4.9%	-1.4%	
Résultat courant avant impôt	1 394	388	+259.5%
En % du CA	12.2%	4.4%	
Résultat exceptionnel	-838	-269	-211.4%
En % du CA	-7.4%	-3.1%	
Impôt sur les sociétés	-489	-70	
Résultat net avt amort écart acq.	67	49	+38.5%
En % du CA	0.6%	0.6%	
Amort. Ecart acquisition		-215	
Résultat sociétés mises en équivalence	-28	-89	
Résultat net consolidé	40	-255	+115.6%
En % du CA	0.3%	-3.0%	
Intérêts minoritaires	-431	-84	
En % du CA			
Résultat net consolidé part du Groupe	-391	-339	-15.2%
En % du CA	-3.4%	-3.9%	

Chiffre d'affaires du premier semestre 2017

Il s'établit à 11,4 M€, en hausse de 32,6% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent. La forte croissance du CA du semestre est principalement liée aux dernières acquisitions du Groupe et à sa transformation digitale :

- Acquisition de la société digitale de Web marketing Advertise Me, à hauteur de 55%, en intégration globale depuis le 1er octobre 2016 ;
- Montée au capital de la société Highten, de 40% à 50%. Initialement en mise en équivalence, la société Highten est désormais consolidée en intégration globale ;
- Acquisition de 100 % de la société digitale de Mobile CRM Audience + le 10 février 2017.

En revanche, les activités historiques s'inscrivent en baisse de 13,5% à périmètre comparable sur le 1er semestre 2017, marqué par l'arrêt du contrat historique TOTAL fin 2016 et la baisse des flux des campagnes marketing de promotions. Cette baisse est partiellement compensée par une forte croissance dans les pays nordiques (+30%) portée par les activités digitales avec une dynamique en Suède et le démarrage du CA en Norvège et Danemark.

Un Rex en forte hausse

Le REX du 1er semestre 2017 s'élève à 841K€ contre 506K€ l'exercice précédent, soit une hausse de 66%. Le REX remonte ainsi à 7,4% du CA. Celui-ci est positivement impacté par les acquisitions réalisées par le Groupe depuis le 1er octobre 2016 :

- la société de Web marketing Advertise Me, à hauteur de 55%, en intégration globale,
- la société Highten, avec une montée au capital de 40% à 50%, initialement mise en équivalence, celle-ci est désormais consolidée en intégration globale,
- La montée au capital dans la filiale Nordics de 55% à 100%.

La société digitale de Mobile CRM Audience + acquise le 10 février 2017 a impacté négativement le REX du fait de ses forts investissements digitaux et marketings.

A périmètre comparable, le REX aurait été de 27K€, en forte baisse, impacté par la baisse continue des activités historiques.

Le résultat financier est en forte hausse et s'élève à 553K€ contre -118K€ pour le 1er semestre de l'exercice précédent. Comme annoncé en 2016, le Groupe a réorienté sa stratégie de gestion des placements vers des actifs moins volatils, qui ont permis une reprise de moins-values latentes constatées fin 2015.

Ainsi le RCAI atteint 1.394K€, en forte hausse à 12,2% du CA contre 4,4% pour le 1er semestre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel, impacté par la baisse des activités historiques, s'établit à -838K€ contre 269K€ pour le 1er semestre 2016. Le Groupe a procédé à un plan d'économies lui permettant en année pleine de réduire ses coûts à hauteur de 1M€ et le fonds de commerce historique de Custom Solutions a été déprécié de 600K€.

Le résultat net consolidé redevient positif et s'élève ainsi à 40K€ contre -255K€ pour le 1er semestre de l'exercice précédent. Il est également impacté par la nouvelle règle sur les amortissements des écarts d'acquisition en comptes consolidés, qui spécifie que ces derniers ne sont plus systématiquement amortis à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2016.

Le résultat net consolidé part du Groupe ressort ainsi en légère baisse, à -391K€ contre -339K€ au 1er semestre 2016, impacté par les intérêts minoritaires (45%) de la principale filiale contributrice de résultat, Advertise Me.

c) Du groupe sur l'avenir

L'acquisition de 100% du capital d'Advisers agence digitale certifiée Google, pure player Adwords & Social Ads intervenue le 28 septembre 2017 vient renforcer le pôle Média de Custom Solutions, maintenant le plus important du Groupe (emaling, coregistration, SEA, SMO, Push notifications). Les effectifs de la société Advisers vont ainsi rejoindre les tout nouveaux locaux parisiens ouverts depuis le 1er octobre afin d'accélérer les synergies. Ces locaux accueilleront ainsi 60 collaborateurs et vont constituer la tête de pont marketing et commerciale du Groupe.

Dans un contexte de forte baisse des activités historiques, le groupe continue sa transformation. Son offre digitale basée sur un pôle média, un pôle marketing et un pôle data & CRM est unique sur le marché. Elle offre à ses clients et prospects une solution 360° de l'engagement client sur des plateformes propriétaires. Les synergies à attendre sont fortes et devraient lui permettre de retrouver la croissance organique au cours du 2nd semestre 2018.

2. Motifs des résolutions proposés à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires aux fins d'approbation d'un apport en nature de titres et d'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles aux fins de rémunération :

a) Résolutions proposées :

Le texte intégral des résolutions proposées vous a été communiqué et est joint au présent rapport.

Approbation de l'apport en nature de titres de la société Advisers par la société Groupe Frajer au profit de la Société et de l'évaluation qui en a été faite (première résolution) :

Par cette résolution il sera demandé à l'Assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment prévues aux articles L.225-129 et suivants, L.225-147 du Code de commerce, d'approuver purement et simplement l'apport consenti à la Société par la société Groupe Frajer dans les conditions figurant dans la convention d'apport, portant sur 240 actions de la société Advisers et l'évaluation qui en a été faite, après avoir entendu la lecture :

- du présent rapport du Conseil d'Administration ;
- de la convention d'apport de 240 actions de la société Advisers, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros ayant son siège social 38, allée Vivaldi à Paris (75012), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 798 294 807, d'une valeur globale nette de 1 619 869 euros, soit une valeur unitaire de 6 749 euros par action, conclue entre, d'une part, la société Groupe Frajer et d'autre part la Société ;

- du rapport spécial de Monsieur Julien Jouve Commissaire aux Apports désignée par ordonnance du Président du tribunal de commerce d'AIX EN PROVENCE en date du 26 septembre 2017 pour apprécier la valeur des apports, la rémunération des apports dont l'équité du rapport d'échange et des éventuels avantages particuliers ;

Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles en rémunération de l'apport en nature, constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et modification corrélative des statuts (deuxième, troisième et quatrième résolutions) :

Par la deuxième résolution il sera demandé à l'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture des rapport susvisés et approuvé dans toutes ses dispositions la convention d'apport, de décider, à titre de rémunération des apports approuvés au titre de la septième résolution, d'augmenter le capital social de 272 963 euros pour le porter de 5 206 297 euros à 5 479 260 euros, au moyen de l'émission de 272 963 actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro, au prix unitaire de 5,934 €, avec une prime d'apport de 4,934 € par action nouvelle, qui seront entièrement libérées et attribuées comme suit à l'Apporteur :

- la société Groupe Frajer pour son apport de ses 240 actions Advisers, correspondant à un apport global de 1 619 869 euros, recevra 272 963 actions de la Société ;

Les actions nouvelles seront inscrites au nom de l'Apporteur sur un compte au nominatif pur et seront créées avec jouissance immédiate de sorte qu'elles ouvriront droit, dès leur attribution à l'Apporteur, aux dividendes dont la distribution serait décidée par l'Assemblée générale des actionnaires de Custom Solutions à compter de l'attribution des actions nouvelles à l'Apporteur.

Les actions nouvelles ne donneront pas lieu à dividendes non encore mis en paiement si la décision de distribution est antérieure à leur attribution à l'Apporteur. Sous ces réserves les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes : elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales, sans préjudice toutefois des engagements particuliers souscrits par les apporteurs aux contrats d'apport et de conservation.

La différence entre la valeur de l'apport et le montant de l'augmentation capital, soit la somme totale de 1 346 906 euros, constitue une prime d'apport qui sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan intitulé « prime d'apport », sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Il sera demandé à l'assemblée générale des actionnaires d'autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, s'il le juge utile, à affecter tout ou partie de cette prime d'apport comme suit :

- à l'imputation des frais, droits, impôts et honoraires liés à l'apport des titres Apportés, ainsi que ceux consécutifs à la réalisation de cet apport, à due concurrence ; et/ou
- à la dotation à la réserve légale.

Dans la troisième résolution, il sera demandé à l'Assemblée générale des actionnaires, de constater, par suite de l'adoption des résolutions qui précèdent, que l'augmentation de capital qui en résulte est définitivement réalisée.

Dans la quatrième résolution il sera demandé à l'Assemblée générale des actionnaires, de décider en conséquence de modifier les statuts de la Société relatifs aux « apports - capital social ».

b) Motifs et modalités :

Cet apport de titres en nature rémunéré par une augmentation de capital de la Société s'inscrit dans le projet d'acquisition de 100 % des titres de la société d'Advisers détenus par la société Groupe Frajer, dont 24 % des titres par ce moyen.

Notre société souhaite en effet acquérir 100% de la société Advisers agence digitale certifiée Google, pure player Adwords & Social Ads auprès de la société Groupe Frajer détenu par les deux dirigeants fondateurs d' Adwords et Social Ads Advisers Franck Carasso et Jérémie Bendayan.

La société Advisers développe son activité dans la prestation de services d'achat média notamment sur les leviers Google, Yahoo, Bing, Facebook, Instagram, LinkedIn, Waze, etc., auprès d'annonceurs.

La société Advisers a réalisé 1,3m€ de CA en 2016 avec un EBIT de plus de 50%. Elle prévoit une croissance forte à 2 chiffres en 2017.

Poursuivant nos acquisitions stratégiques, cette opération est une nouvelle étape significative dans la stratégie du Groupe CUSTOM SOLUTIONS dans un contexte de renforcement des activités digitales et de baisse des activités historiques.

Cette nouvelle acquisition structurante s'inscrit dans le déploiement digital du Groupe en venant fortement enrichir l'offre de Custom Solutions dans le Média digital. Après l'acquisition de l'agence marketing à la performance Advertise Me en octobre dernier et la plateforme mobile CRM d'Audience+ en février, le Groupe vient compléter à un rythme soutenu son offre Média avec une brique complémentaire en SEA (Search Engine Advertising) et SMO (Social Media Optimization).

Le projet d'acquisition de la société ADSVISERS prévoit l'acquisition de 76% des titres en numéraire et pour 24% rémunérés par l'attribution d'actions nouvelles Custom Solutions créées suite à une augmentation de capital .

Ainsi, le Groupe disposera d'une offre digitale unique pour recruter puis engager le consommateur auprès d'une marque depuis son device ou sur le lieu de vente jusqu'à sa fidélisation. D'importantes synergies, sont à attendre auprès des clients des sociétés du Groupe.

Jérémy Bendant et Franck Carasso deviendront les 3^{ème} et 4^{ème} managers actionnaires du Groupe aux côtés de Cédric RENEY et Jonathan Laroussinie, et rejoindront le comité exécutif afin de développer l'offre du Groupe et sa dynamique pour le nouveau plan stratégique 2020 avec pour objectif le renforcement du pôle Média qui devient ainsi un des plus importants en termes d'enjeux de croissance pour le Groupe.

Les activités digitales du Groupe en particulier Média restent bien orientées sur l'ensemble de l'exercice malgré les tensions sur le marché de l'emailing.

La société d'Advisers restera une entité indépendante et autonome au plan juridique. Elle conserverait son identité.

Par une lettre d'intention en date 13 juillet 2017 (LOI) acceptée par Groupe Frajer, Custom Solutions a fait part de son intérêt pour devenir associé unique de la société Advisers par voie (i) d'acquisition et (ii) d'apport par Groupe Frajer des titres restants rémunéré par la remise de titres Custom Solutions.

Les parties ont ensuite convenu d'un protocole d'accord fixant les modalités des opérations, arrêtées en date du 28 septembre 2017.

- (i) En date du 28 septembre 2017, Custom Solutions a acquis 760 actions de la société Advisers auprès de Groupe Frajer pour le prix de 4 915 791 €, suivant les modalités convenues.

Ce prix de cession est égal à 76 % de la somme suivante :

- 7 (sept) fois l'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization, soit le Bénéfice avant Intérêts, Impôts, Dépréciation et Amortissement de la Société) de la société Advisers au 31 décembre 2016, retraité de divers ajustements convenus entre les Parties ;
- Majoré de la Trésorerie Financière Nette Provisoire (TFNP) de Advisers arrêtée au 28 septembre 2017, dont le montant est calculé dans les conditions prévu au contrat,

Ce prix de cession a été réglé comptant à Groupe Frajer par notre Société au moyen d'emprunts.

Il a été convenu que ce prix de cession fera l'objet en outre :

- d'un ajustement, positif ou négatif, déterminé suivant la différence entre le montant de la trésorerie financière nette définitive la société Advisers qui sera arrêtée au 31/12/2017 et le montant de la Trésorerie financière nette provisoire arrêtée au jour de la cession, et qui sera payé par notre Société au plus tard le 31/12/2017 s'il y a lieu.
- d'un complément de prix que notre Société versera à Groupe Frajer au titre de chacun des exercices 2017, 2018 et 2019,
 - * égal à 4,5 fois la différence positive entre l'EBITDA de Advisers arrêtée au 31 décembre de l'année écoulée et de l'EBITDA de l'année précédente pour l'année 2017
 - * égal à 1,25 fois la différence positive entre l'EBITDA de Advisers arrêtée au 31 décembre de l'année écoulée et de l'EBITDA de l'année précédente pour l'année 2018
 - * égal à 0,75 fois la différence positive entre l'EBITDA de Advisers arrêtée au 31 décembre de l'année écoulée et de l'EBITDA de l'année précédente pour l'année 2019

Ce complément de prix sera versé le 31 mars de l'année suivante l'année écoulée de références.

Le complément annuel ne sera pas dû dans le cas où la différence ci-dessus serait une valeur négative ou nulle.

Chacun des compléments de prix 2018, 2019 et 2020 sera payé :

- En numéraire à hauteur de 70% de son montant, par virement bancaire;
- Le solde à hauteur de 30% de chacun des compléments de prix 2018, 2019 et 2020 sera payé, à titre de dation en paiement de la pleine propriété d'un nombre d'actions Custom Solutions auto-détenues par notre Société, libres de toutes sûretés.

Depuis cette acquisition et à ce jour, le capital social de la société Advisers est divisé en 1000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, détenues en intégralité selon la répartition suivante :

- Groupe Frajer.....240 actions
- Custom Solutions.....760 actions

- (ii) Les parties ont convenu en outre des conditions et modalités de l'apport des 240 actions restantes de la société Advisers par Groupe Frajer au profit de notre Société, et des garanties consenties à cette occasion, et de sorte qu'au terme de ces opérations Custom Solutions détiendra 100% du capital social de la Société.

La société Groupe Frajer (**« l'Apporteur »**) apporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, à la Société, qui l'accepte 240 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées, émises par la société Advisers et intégralement détenues par Groupe Frajer.

L'apport ne porte que sur les seules actions apportées à l'exclusion de tout autre élément d'actif ou de passif de l'Apporteur.

L'apport qui précède est conclu sous les conditions suspensives suivantes :

- Approbation de l'évaluation de l'apport faisant l'objet du rapport établi par le Commissaire aux apports ;
- Approbation de l'augmentation de capital, constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par l'Assemblée Générale de la société Custom Solutions et modification corrélative des statuts de la Société Bénéficiaire.

La réalisation de ces conditions devra intervenir au plus tard le 22 décembre 2017 à défaut de quoi notre Société devra alors acquérir ces actions en numéraire et sous peine de pénalité tel que prévu à l'article 10 du protocole conclu le 28 septembre 2017.

La Délégation unique du personnel a été consulté pour avis sur cette opération de prise de participation et contrôle de la société Advisers à 100 % et dont notamment par cette augmentation de capital par émission d'actions ordinaires Custom Solutions aux fins de rémunérer l'apport de 24 % des titres de la société Advisers.

La Délégation unique du personnel a donné un avis favorable lors de sa réunion du 28 septembre, préalablement à la conclusion du contrat de cession le même jour.

C'est l'apport en nature par Groupe Frajer des 240 actions de la société Advisers, pour une valeur de 6 749 euros la part, soit un apport global de 1 619 869 euros, qui est proposé aux fins d'approbation par l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2017.

Si cet apport est validé par l'assemblée des actionnaires et après la réalisation de l'acquisition de parts en numéraire susvisée, Custom Solutions détiendrait 1000 actions de la société Advisers, soit 100% du capital social et des droits de vote.

Le projet de contrat d'apport en nature prévoit les éléments qui suivent :

Groupe Frajer actionnaire d'Advisers déclare que les 240 actions à apporter sont sa propriété pleine et entière respectives et sont entièrement libérées et peuvent être librement apportées.

Cette opération impliquant des sociétés sous contrôle distinct, les biens apportés ont été évalués à leur valeur réelle et convenue entre les parties aux termes de leur discussion.

Les modalités convenues de l'évaluation de la valeur des actions apportées sont énoncées en Annexe III du projet de contrat d'apport, étant précisé que cette valorisation a été retenue dans le cadre du protocole d'accord contrat de cession et garantie du 28 septembre 2017.

Les modalités proposées pour la rémunération de cet apport en nature de titres par l'émission d'actions nouvelles de la Société dans le cadre d'une augmentation de capital sont les suivantes :

Il a été convenu que le nombre d'actions à attribuer en rémunération de l'Apport, d'une valeur totale de 1 619 869 euros, est fixé en fonction du cours de bourse moyen de l'action CUSTOM SOLUTIONS des 15 derniers jours de bourse arrêtés 4 jours avant la date du Conseil d'administration du 5 octobre 2017, soit de 5,934 euros, et de la méthode d'évaluation des actions nouvelles à partir d'une valeur de parité pour l'échange d'une action déterminée comme suit :

Parité = valeur unitaire d'une action ADVISERS, soit 6 749,00
/ Prix d'une action nouvelle CUSTOM SOLUTIONS, soit 5,934€ = 1 137,34

L'apport sera par conséquent rémunéré par un nombre d'actions nouvelles égal au produit, arrondi au nombre entier immédiatement supérieur, du nombre de titres apportées par cette valeur de parité.

Ainsi il sera attribué à l'Apporteur 272 963 actions nouvelles CUSTOM SOLUTIONS, d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées, émises par la Société à titre d'augmentation de son capital pour un montant de 272 963 euros à raison de 272 963 actions nouvelles émises au prix unitaire de 5,934 €, soit avec une prime d'apport de 4,934 € par action nouvelle.

Ces actions nouvelles seront attribuées à l'Apporteur proportionnellement à son apport :

- la société Groupe Frajer pour son apport de ses 240 actions Advisers, correspondant à un apport global de 1 619 869 euros, recevra 272 963 actions de la Société.

Groupe Frajer sera actionnaire de la Société mais ultra minoritaire.

Les actions nouvelles seront inscrites au nom de l'Apporteur sur un compte au nominatif pur et seront créées avec jouissance immédiate.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes : elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées générales, sans préjudice toutefois des engagements particuliers souscrits par les apporteurs aux contrats d'apport et de conservation.

L'Apporteur s'est notamment engagé à conserver les actions nouvelles pendant une durée de 2 ans à compter de la date de leur inscription en compte d'actionnaire à son profit, selon les termes conditions modalités convenues par acte séparé.

Le capital social de la Société serait donc augmenté de 272 963 euros par création de 272 963 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro, et d'une valeur unitaire de 5,934 euros.

Le capital serait ainsi porté de 5 206 297 euros divisé en 5 206 297 actions d'un euro de nominal à 5 479 260 € divisé en 5 479 260 actions d'un euro nominal.

La prime d'apport globale de 1 346 906 euros sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan, intitulé « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires.

Conformément à l'article L 225-147 et R 223-6 du code de commerce, une requête a été déposée aux fins de désignation par le Président du tribunal de commerce d'AIX-EN-PROVENCE d'un commissaire aux apports aux fins d'apprécier et évaluer l'Apport, d'apprécier la rémunération des apports dont l'équité du rapport d'échange et des éventuels avantages particuliers.

Monsieur Julien Jouve, a été désigné par ordonnance du Tribunal de Commerce d'AIX EN PROVENCE en date du 26 septembre 2017 en qualité de Commissaire aux apports pour accomplir cette mission.

Il sera demandé à l'assemblée générale des actionnaires, au vu du rapport du commissaire aux apports, d'approuver la convention d'apports de titres en nature et l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles aux fins de rémunération des dits apports, de constater sa réalisation définitive de l'augmentation, et de modifier en conséquence les statuts de la Société.